

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1016 :

Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi (Projet de distribution de Colis Alimentaires)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-221016-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°22/1016 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi (Projet de distribution de Colis Alimentaires).

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

L'association Coopération pour l'Aide à l'Enfance et contre la Pauvreté, l'association Solidaire pour Mieux Vivre et l'association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre se sont inscrites dans un partenariat avec le Conseil Départemental et le CCAS de Saint-Pierre autour d'un projet territorial de distribution de colis alimentaires dans les quartiers en faveur des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap et des familles ne disposant pas de moyens pour se déplacer.

Ces associations habilitées par l'Etat et affiliées à la Banque Alimentaire de la Réunion, ont distribué en 2022 plus de 10 000 colis alimentaires sur tout le territoire communal.

Comparativement à l'exercice 2021, la distribution des colis alimentaires est restée constante. Ces besoins sont principalement marqués par les écarts sociaux qui se sont accentués par la conjoncture économique actuelle sur le Département mais également sur le territoire communal. Par ailleurs, les efforts conjointement menés par les différents partenaires démontrent que la Commune mène une politique volontariste axée sur la lutte contre la précarité et qui se décline pleinement dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Dès lors, tenant compte des besoins exprimés par ces publics en difficulté et afin de leur permettre de poursuivre leurs missions, ces associations ont déposé une demande de subvention pour le financement d'emplois aidés.

Aussi, au regard des bilans positifs du dispositif et de la nécessité de maintenir ce service de distribution de colis alimentaires, la Ville souhaite apporter son soutien à ces associations ainsi qu'à la mise en œuvre des dites actions.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 21/11/2022 au 20/10/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 21/11/2022 au 20/10/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 21/11/2022 au 20/10/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 21/11/2022 au 20/10/2023	Résiduel	4 990 €
Association Solidaire Pour Mieux Vivre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement :	Résiduel	4 990 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1016-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

	01/11/2022 au 30/09/2023		
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 01/11/2022 au 30/09/2023	Résiduel	4 990 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 03/05/2022 au 02/04/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 10/01/2022 au 09/12/2022	Résiduel	4 990 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 02/05/2022 au 01/04/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 01/09/2022 au 31/07/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 5 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 01/02/2022 au 31/12/2022	Résiduel	3 000 €
Total	11 emplois		52 900 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
824 6574 123 CAE RE RE22000081

- D'APPROUVER les conventions ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1016-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022